

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 31 MARS 2023

Présents: Mme Anne SCHMITT, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, Mme Anne PARIZOT, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : M. Louis GRANGÉ, procuration donnée à Mme Anne SCHMITT ; M. Emmanuel CAILLET, procuration donnée à Mme Patricia MANIOULOUX

Secrétaire de séance : Madame Anne Parizot

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2023 est adopté.

Délibération n°2023-019 Approbation du compte de gestion 2022
(7-10 Décisions budgétaires)

Le Conseil municipal

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2023-020 Approbation du compte administratif communal 2022
(7-1 Décisions budgétaires)

APRES AVOIR DELIBERE, Le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Evelyne Milési, et après que Madame Schmitt quitte la salle,

APPROUVE ET VOTE le Compte Administratif 2022 conforme au compte de gestion 2022 dressé par les comptables de la Trésorerie de Annonay.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2023-021 Approbation et affectation du résultat 2022
(7-1 Décisions budgétaires)

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame la Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame SCHMITT Anne.

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif,

CONSTATE l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 : 163115.97 euros

CONSTATE l'affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 : 16547.43 euros

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2023-022 Vote des taux d'imposition 2023
(7-2 Fiscalité)

Les membres du Conseil Municipal, après délibéré,

DÉCIDENT d'appliquer pour l'année 2023 les mêmes taux d'imposition des deux taxes, soit :

• Taxe Foncière Bâti: **30,63 %**

• Taxe Foncière Non Bâti : **119,88 %**

Et d'appliquer le taux de référence de **8 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (Evelyne MILESI)

Délibération n°2023-023 Vote du budget primitif 2023
(7-1 Décisions budgétaires)

APRES DELIBERE, Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE ET VOTE le Budget Primitif 2023, présenté par Madame la Maire.

CHARGE Mme la Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Prochaine séance du Conseil Municipal le 12 mai 2023 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14

A Pailharès le 5 avril 2023

La Maire

Anne SCHMITT

